



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRETÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE: N° AR 04 047 AR_48_2024

DEROGATION DE TONNAGE

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,

VU les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par l'Entreprise ACTISOLS, Quartier les Fourres Ouest- Route de La Bastide des Jourdans- 84240 VITROLLES EN LUBERONS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes Rue principale pour assurer une livraison chez Monsieur MORAUX résidant 782 Route de Thoard.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Par dérogation, la circulation des véhicules de plus de 12 Tonnes affectés à la livraison chez Monsieur MORAUX, 782 Route de Thoard, est autorisée sur les voies communales.

ARTICLE 2 :

Cette autorisation sera effective du 15/11/2024 au 29/11/2024 inclus.

ARTICLE 3 :

Seuls les véhicules de l'entreprise CENTRALE A BETON immatriculés GB 961 QB, CY 734 JE et AV 723 YL bénéficient de cette autorisation.

ARTICLE 4 :

L'entreprise CENTRALE A BETON, prend l'engagement de décharger la commune et ses représentants de toutes responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels, et, notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens, par le fait d'un accident survenu au cour ou à l'occasion du passage de ses véhicules, et s'engage à supporter ces mêmes risques, et déclarer être assurée à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du Travail.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée du transport et confié par ses soins au chauffeur du véhicule sus désigné.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 05/11/ 2024

Le Maire

Antoine ARENA

